

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 avril 2013

CONSEIL DE PARIS
Conseil Général
Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2013

2013 V. 7 G Vœu relatif à la création d'une maison de santé pluri professionnelle.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que Paris souffre d'une répartition déséquilibrée des médecins selon les arrondissements ;

Considérant que le 20^e arrondissement est celui qui compte le moins de médecins généralistes, avec une densité de 6,8 médecins pour 10.000 habitants, alors que la moyenne parisienne est de 9, que de nombreuses spécialités font également défaut, particulièrement en secteur 1 ;

Considérant que le 20^e n'est pas seulement un des arrondissements les plus peuplés de Paris (près de 200.000 habitants), mais qu'il est aussi l'un de ceux qui accueillent les populations les plus démunies ;

Considérant que nos quartiers classés en politique de la ville sont ceux qui souffrent le plus, comme par exemple le quartier Belleville, qui compte 20% de foyers à bas revenus contre 11% à Paris ;

Considérant que cette difficulté d'accès aux soins de premier recours se traduit par un recours aux urgences hospitalières à la croissance exponentielle, ce qui explique leur engorgement comme en témoigne le service des urgences de l'hôpital Tenon ;

Considérant que la proximité avec les communes de la Seine-Saint-Denis, notamment Bagnolet et Montreuil, accentue ces difficultés puisque le 20^e arrondissement représente pour certains patients le territoire de recours pour les soins de première ligne ;

Considérant que les perspectives de la démographie médicale devraient aggraver davantage cette pénurie d'offre de soins en ville (on peut estimer que 15% des médecins prendront leur retraite d'ici à 2015), alors

que dans le même temps les jeunes médecins optent de moins en moins pour une installation dans la médecine de ville et souhaitent très largement un exercice regroupé ;

Afin d'améliorer l'accès à des soins de qualité pour tous les habitants de l'arrondissement et agir concrètement sur la réduction des inégalités sociales de santé en développant les soins de santé primaires ;

Sur proposition de Mme Frédérique CALANDRA et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

Que soit créée une maison de santé pluri professionnelle, dans les locaux prochainement libres de la piscine George Vallerey, parfaitement adaptés à l'accueil d'une telle structure du fait des travaux récents d'aménagement effectués pour accueillir le SSPD et de leur accessibilité aux handicapés et personnes à mobilité réduite. Cette localisation comporte également un atout majeur, d'une part grâce à une bonne accessibilité en transports en commun (métro, bus), et d'autre part grâce à une proximité avec l'hôpital Tenon. Ce local est également proche de zones déficitaires en termes d'équipements médicaux (Bagnolet, Montreuil).

Comme prévu par le Programme Paris Santé, le projet envisagé devra faire l'objet d'une étude de faisabilité incluant les aspects médicaux et financiers.